Image not found or type unknown

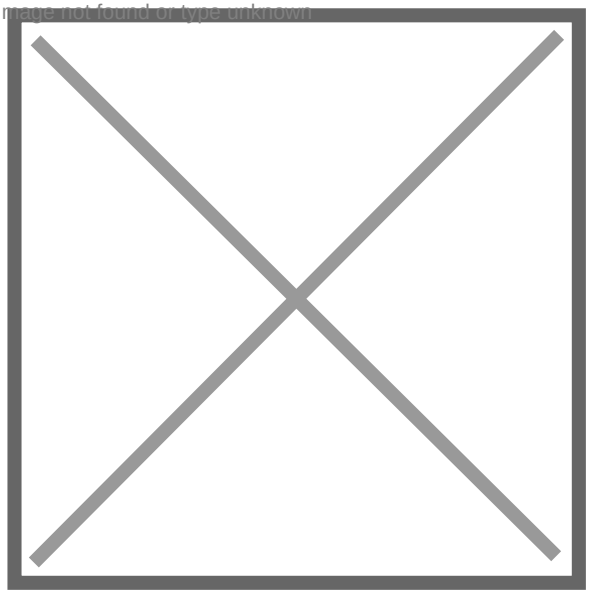

Exécution jugement et caution solidaire logement

Par **celdonneger**, le **27/10/2010** à **12:42**

Bonjour,

j'ai été seule condamnée à payer les retards de loyers à mon ancien propriétaire. Ma caution ayant déménagé et non retrouvée, vient juste de recevoir, 3 mois plus tard, copie du jugement. Ma caution n'ayant pas été condamnée par le tribunal peut-elle être poursuivie désormais car moi, je ne peux payer et dépose un dossier BDF ?

Merci de me répondre.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés